

DOMES IN 8 Bulletin Municipal de DAMBENOIS - DÉCEMBRE 2023

Le mot du Maire

Nous arrivons au terme de l'année 2023 qui aura, une fois de plus, été marquée par des événements terribles à Annecy, au lycée d'Arras et la liste est encore longue... Le monde est fou, réapprenons à vivre ensemble, faisons preuve d'écoute, d'entraide, de compassion, de générosité. La vie peut être belle si tout le monde y met du sien. Les extrêmes, quelles qu'elles soient, n'ont jamais rien apporté de bon, l'histoire est là pour nous le rappeler...

L'équipe municipale travaille quotidiennement pour que notre village continue à être un lieu où il fait bon vivre, aidée en cela par nos agents communaux qui œuvrent dans le même sens.

Les associations contribuent également à cette démarche en vous proposant tout au long de l'année des animations riches et variées. Nous les remercions chaleureusement.

La nouvelle école en site unique : nos trois villages sont fortement impliqués budgétairement et moralement dans ce projet essentiel pour l'avenir de nos enfants. Nous aimerions pouvoir donner aux parents des nouvelles concrètes sur la future rentrée dans cette école... Mais nous subissons les manquements de certains corps de métiers qui nous et vous pénalisent. Nous communiquerons rapidement sur le sujet dès que nous aurons les bonnes informations.

En 2024, nous travaillerons à la révision de notre Plan Local d'Urbanisme en collaboration avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme afin de nous mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale.

Les études pour l'aménagement de la rue de Brognard ont repris, nous espérons pouvoir engager les travaux courant 2ème semestre 2024.

2023 s'achève pour laisser place à 2024 que nous espérons pleine de joie. L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture, bien à vous. Philippe POURCHET

Tournoi de Mölkky

Pour la première fois cette année en juin, Le Soufflet de Forge a organisé à Dambenois un tournoi de Mölkky. Une trentaine de joueurs formant 8 équipes sont venus découvrir ce nouveau jeu simple et convivial. Tous ont promis de revenir en couple ou en famille passer un agréable moment sur l'espace sportif.





FÊTE DU VILLAGE

Cette année encore dimanche 27 août les associations de Dambenois se sont rassemblées autour du projet commun de la fête du village. La Maison Pour Tous, le Soufflet de Forge, l'équipe municipale et le CCAS ont répondu présent avec un ensemble de plus de 40 bénévoles permettant de partager une lourde organisation. Les sangliers et jambons à la broche ont remporté un vif succès pour plus de 280 convives. Les musiciens, malgré une météo capricieuse, ont fait le job et assuré l'ambiance jusqu'au milieu de la nuit. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.







DEMANDE D'INSCRIPTION sur les listes électorales

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française après 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter, soit à la mairie de votre domicile, soit sur internet: https://www.service-public.fr/ particuliers/vosdroits/N47#.

Documents à fournir :

- pièce d'identité valide,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

- formulaire Cerfa n° 12669. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6^{éme} vendredi précédant le 1er tour de scrutin.

RECENSEMENT CITOYEN

Journée Défense et Citoyenneté

Tous les jeunes (filles et garçons) doivent se faire recenser à la mairie du domicile ou sur internet : https:// www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054. Les documents nécessaires pour l'inscription :

- carte nationale d'identité ou passeport valide,
- livret de famille.

Il s'agit d'une obligation légale à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{éme} anniversaire.

A la suite du recensement, les jeunes seront convoqués à la Journée Défense et Citoyenne à l'issue de laquelle ils recevront leur attestation et seront inscrits d'office sur les listes électorales au moment de leur majorité. Attention: Cette attestation sera exigée pour vous inscrire à un examen (BEP, bac...) ou un concours adminis-

tratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

EXPO PEINTURE





Les 16 et 17 septembre derniers, pour les journées du patrimoine, le Soufflet de Forge vous a proposé cette année une rencontre avec les peintres régionaux. Onze artistes ont répondu à notre invitation et plus de 200 visiteurs sont venus échanger avec les peintres et admirer leur talent.

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Dambenois se situe derrière la mairie dans le prolongement de la MPT. Nos bibliothécaires bénévoles, Chantal et Anne-Marie, vous accueillent le jeudi de 16h30 à 18h30 et vous proposent romans, BD, livres pour enfants... La liste des livres disponibles se trouve sur le site internet de la commune.



Elagage entretien mitoyenneté

Savez-vous que l'élagage des arbres, arbustes et haies présents sur votre terrain est une obligation légale imposée par le Code Civil français?

La réglementation française est très claire : tout arbre dépassant la hauteur maximale de 2 mètres ne doit pas être planté à moins de 2 mètres de la clôture voisine ou axe de circulation. Si votre arbre se trouve à moins de 2 mètres de la limitation de votre terrain, vous devez alors procéder à un élagage régulier afin d'être en règle avec les articles 670 à 673 du Code Civil français.

Quels sont les risques en cas de non-respect de la réglementation? Si vos arbres dépassent la hauteur autorisée et se trouvent à moins de deux mètres du terrain voisin, vos voisins peuvent en informer la mairie qui vous enverra d'abord un courrier

d'avertissement. Si vous ne corrigez pas le problème (sous 1 mois), un recours peut être posé auprès du tribunal d'instance. Il vous sera alors proposé un règlement à l'amiable avec vos voisins avant que la justice ne s'empare du dossier. Important!: Si vous êtes dans la situation inverse et que des branches venant de chez votre voisin vous gênent, vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

J'ai une haie mitoyenne, qui est en charge de l'élagage?

Si votre haie se trouve sur la ligne de séparation des deux propriétés, votre voisin et vous êtes tous les deux responsables de l'entretien et de l'élagage de la haie. Il est donc recommandé d'avoir des relations cordiales avec ses voisins afin de vous mettre d'accord sur la répartition des tâches.





OCTOBRE ROSE

Samedi 7 octobre, nous avons eu le privilège de recevoir dans notre beau temple la chorale « l'Ajoulotte» de Montbéliard qui a chanté pour le plus grand plaisir des spectateurs un répertoire d'environ 15 chansons. Ce récital a permis de collecter 331,70 € qui ont été entièrement reversés à la Ligue contre le cancer.

Dimanche 8 octobre a eu lieu notre marche annuelle pour octobre rose sous un soleil très chaud. Nos marcheurs, nos amis les chiens et même notre blessé qui est venu en fauteuil roulant, étaient au rendez-vous pour faire les 5 km du parcours. Les dons s'élèvent à 437,04 € reversés à la Ligue contre le cancer. Merci à tous.

La Ligue contre le cancer

Cette année, Octobre Rose a eu un retentissement hors du commun dans toutes les communes de France.

Les deux manifestations, chorale et marche, ont rapporté la somme de 769,74 €.

Notre groupe de bénévoles : Elisabeth Rousseau, Thérèse Mathieu, Rolande et Michel Vilaplana, Luc Sadorge, Patrick Malnati, Joëlle et Daniel Gueldry, ont œuvré sur la commune pour apporter 5 283 € à la Ligue contre le cancer soit une augmentation de 8% par rapport à 2022.

Au nom de la Ligue, je vous remercie pour cet effort car face aux augmentations des prix, au climat anxiogène dû aux affrontements dans le monde, vous avez su répondre à notre appel. Votre solidarité envers les personnes atteintes du cancer qui, chaque année, hélas sont de plus en plus nombreuses, est essentielle. On estime que 40% des cancers peuvent être évités grâce à une bonne prévention et des actions de promotion de la santé, nous pouvons agir au quotidien. La Ligue est là pour vous aider. Elle participe financièrement à la recherche, offre une aide aux familles dans le besoin, participe aux soins en oncologie et permet de bénéficier d'une psychologue, d'une esthéticienne, d'activités physiques adaptées, de sophrologie, d'ateliers créatifs etc... sur son site au centre Lou Blazer à Montbéliard.

La Ligue peut compter sur votre générosité. C'est pourquoi je vous dis à l'année prochaine et je vous présente, au nom de tous les bénévoles, nos vœux de bonne santé pour 2024.

Joëlle GUELDRY

ENLÈVEMENT POINT R



Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) vous informe d'une étape importante concernant notre système de gestion des déchets. Au fil des années, notre agglomération s'est engagée de manière significative en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement. La décision d'adopter le bac jaune prise au mois de mars 2022 permet la simplification et l'amélioration du tri des déchets sur notre territoire.

Pour exemple, une baisse significative des tonnages des déchets incinérés est observée (moins 20 % sur les 6 derniers mois). En conséquence, PMA retirera progressivement les conteneurs à cartons, papiers, plastiques, métaux et briques alimentaires présents sur le point recyclage de notre commune comme sur l'ensemble du territoire de PMA. Ne subsisteront que les conteneurs pour le verre et les bio-déchets.

Votre soutien dans cette démarche ambitieuse visant à renforcer le tri des déchets en mettant en œuvre une triple évolution des pratiques est primordial (adoption du bac jaune, valorisation des bio-déchets et mise en place de la redevance incitative). Nous constatons déjà vos efforts et nous vous en remercions

LOI MONTAGNE

En France, la loi montagne impose d'être équipé en pneus hiver ou pneus 4 saisons, ou bien de posséder des chaînes/chaussettes neige pendant la période hivernale, **du** 1er novembre au 31 mars.

Ces équipements sont obligatoires dès que le panneau qui accompagne cet article est sur votre route.

Cette année encore sera une année de transition.

En effet, pour laisser le temps de s'adapter à l'obligation de disposer d'équipements hivernaux tels que prévus par la loi montagne et son décret d'application, aucune sanction ne sera appliquée pendant cette saison hivernale 2023-2024. Cette tolérance ne doit pas faire oublier l'esprit de cette réglementation : « Continuer à améliorer la sécurité des usagers de la route en période hivernale ».





Commémoration

du 11 NOVEMBRE

Les enfants des écoles ont débuté la commémoration du 11 novembre par la lecture du poème d'Arthur Rimbaud « Le Dormeur du Val » et d'une lettre d'un poilu.

Ensuite, M. Donzé, Président des anciens combattants de Dambenois et Monsieur le Maire ont tenu un discours et rendu hommage à Antoine Bonilla, membre des anciens combattants de notre village, décédé cette année.

La cérémonie s'est conclue par la Marseillaise, entonnée par les enfants et les personnes présentes.







Décoration pour HALLOWEEN



🔰 À VOS PAPILLES !

Un service de plus est arrivé dans notre commune. En effet depuis le 4 décembre, la boulangerie J&G de Châlonvillars passe dans notre commune pour livrer en direct les personnes qui désirent avoir du pain frais fait maison ou tout autre produit également confectionné par leurs soins, comme des viennoiseries ou du snacking.

Cette tournée est réalisée tous les jours sauf les mercredis et jours fériés. Pour être livré à domicile, il suffit de commander 48h à l'avance et vos produits seront déposés selon vos indications.

Vous pouvez les joindre au 03.84.26.38.82

ou par Email: boulangeriejg.chalonvillars@gmail.com

Pour plus de renseignements, vous trouverez les bons de commandes sur le site de la commune ainsi que la carte et les moyens de paiement acceptés. Bonne dégustation!

ACTIVITÉS DE LA MPT

La Maison Pour Tous de Dambenois offre un large choix d'activités notamment sportives avec :

- Pilates le lundi de 18h15 à 19h15 avec Cédric.
- Yoga le mardi de 20h à 21h avec Laurence.
- Renforcement musculaire le mercredi de 18h30 19h30 suivi de Pilâtes de 19h30 à 20h30 avec Dominique.
- **Le club de marche** se retrouve chaque mardi à 13h30 sur le parking centre village.

Et il y a également le **club de scrapbooking** le mardi de 14h à 17h dans la salle de l'ancienne mairie. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le président de la MPT, **M. Jean-Marie Chaillet au 0608937217.**

AGENDA 2024

- Jeudi 1 février : Assemblée générale du soufflet de forge
- Samedi 23 mars : Soirée friture de la Maison Pour Tous
- Samedi 27 avril : Nettoyage du village
- Samedi 4 mai : Repas de chasse de l'ACCA de Dambenois
- Mercredi 8 mai : commémoration victoire 1945
- Samedi 19 mai : Rando jambon par la MPT
- Dimanche 2 juin : Vide grenier du SDF
- Samedi 13 juillet : Feu d'artifice + repas dansant
- Samedi 24 août : Fête champêtre (repas et musique)
- 21 et 22 septembre : Exposition photos par le SDF
- Dimanche 6 octobre : Marche pour octobre rose
- Dimanche 13 octobre : Marche gourmande pour le Téléthon
- Dimanche 20 octobre: un dimanche à la chasse (découverte) + repas aux participants par l'ACCA
- Samedi 9 novembre : Loto organisé par la MPT
- Lundi 11 novembre : commémoration armistice 1918
- Jeudi 21 novembre : Soirée Beaujolais
- sur réservation par l'ACCA
- Samedi 7 décembre : Repas des aînés.



Mairie

Accueil les lundis, mardis et jeudis de 9H à 12H et de 15H30 à 17H30. Les mercredis matins uniquement de 8H30 à 11H. Les vendredis de 9H à 12H et de 15h à 17H. Tél. 03 81 94 31 45 - @: mairie.dambenois@orange.fr www.dambenois.fr